

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT
LUNDI 16 JUIN 2025

Date de convocation : 10/06/2025

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel, MARSON Paola

Absents excusés : DRICOURT Benoît, PICAUD Christophe

Absents non excusés : /

Procurations : DRICOURT Benoît donne procuration à DEGAUCHY Marc, PICAUD Christophe donne procuration à DUPUIS Marc-André

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : CORDEVANT Yasmina

DELIBERATION N°14 : GEOREFERENCMENT DES RESEAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une évolution réglementaire oblige la commune à produire une cartographie en classe de précision A des réseaux d'assainissement à la SUEZ, avec qui la commune est liée par un contrat de Délégation de Service Public, à partir du 1^{er} janvier 2026 ou prendre en charge les coûts relatifs au géoréférencement ponctuel en classe A des zones de travaux lors de la réception de chaque DT/DICT.

La commune ne disposant pas de cette cartographie, elle doit faire réaliser ce document.

Il présente à l'assemblée les solutions présentées par la SUEZ :

- Prestation de géoréférencement avec recalage dans le SIG, payée par la commune sur une devis de 9 955.00€ HT
- Prestation de géoréférencement avec recalage dans le SIG, avec un impact sur le prix de l'eau d'un montant de 0.0555€ HT/m3 payé par les abonnés. Le montant total de la prestation serait de 11 937.00€ HT

Ces solutions comprennent la réalisation de la cartographie en classe A et son intégration dans le Système d'Information Géographique (SIG) par voie d'avenant au contrat de DSP.

Il propose d'étudier ces propositions et de faire réaliser d'autres devis par d'autres entreprises.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé,

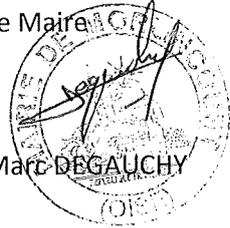
Décide de faire réaliser cette cartographie de classe A des réseaux d'assainissement. Il charge le Maire de faire réaliser d'autres devis et lui confie le choix de l'entreprise après étude de ces devis.

Département de l'Oise
COMMUNE de MORLINCOURT
27 place de la Mairie
60400 MORLINCOURT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 16 juin 2025.

Le Maire



Marc DEGAUCHY